

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 24 JUIN 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 18

L'an deux mille quatorze, le mardi 24 juin, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Sébastien DESTAIS, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Agnès PLANCHARD, Myriam COUSIN-MANCEAU, Michel BERTHO, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Claudius BROCHARD, Valéry PORTAIS, Carine MEZIERE, Maud VINCHON-FAUCHER, Damien GUERET, Valérie DUROY

Absents excusés : Laurent AILLERIE (pouvoir Sébastien DESTAIS), Géraldine BRICIER

Secrétaire de séance : Ellen BARBEDETTE-RAVE

Date de convocation : le 19 juin 2014

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour en point n°11, (accord à l'unanimité) : les limites du chemin du grand bignon

Voici l'ordre du jour :

1. Travaux investissement : columbarium, aménagement chemin pédestre
2. Demande d'attribution d'une réserve parlementaire
3. Aménagement RD 545 direction Loiron
4. Finances : nouveaux tarifs des services
5. Participation scolarisation enfant non résident sur Ahuillé
6. Animation jeunesse : tarifs activités, tarifs rémunération, régie d'avance, création postes non titulaires
7. Organisation du service animation jeunesse
8. Point avancement des nouveaux rythmes scolaires
9. Droit de formation des élus
10. Proposition des membres de la commission intercommunale des impôts directs
11. Constitution d'un groupe de travail : réflexion sur l'aménagement d'un terrain de football
12. Questions diverses

1-Travaux d'investissement

N°62/2014 - OBJET : Résultat marché travaux bordures du cimetière suite

Madame le maire indique aux conseillers qu'il est nécessaire d'implanter un nouveau columbarium car il ne reste qu'un emplacement de libre.

Aussi, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises.

Au vu des propositions, le maire propose de retenir l'entreprise Munier (Lerrain) pour un montant de 5 341.38 € HT soit 6 409.66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

-**RETIENT** l'entreprise Munier (Lerrain) pour un montant de 5 341.38 € HT soit 6 409.66 € TTC.

-**DIT** que les crédits sont prévus à l'article 2313 opération 176.

N°63/2014 - OBJET : Aménagement du chemin de Kerbrune (reliant St Berthevin à Montjean)

Madame le Maire rappelle aux conseillers que ce chemin appartient depuis le mois de mars 2014 à la commune. Il a été acheté au Groupement Forestier du Bois de Kerbrune (cadastré sous les numéros A 759 et A 760, d'une surface de 89a06ca).

L'acte de vente prévoit, à la charge de la commune, la pose d'un grillage le long du bois pour prévenir des animaux. En outre, pour le rendre praticable à la randonnée, il convient d'entreprendre des travaux de terrassement.

Aussi, des consultations auprès d'entreprises ont été réalisées tant pour la fourniture d'un grillage que pour la mise à disposition d'un tracto-pelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**RETIENT** l'entreprise Beuplet-Languille (Laval) pour la fourniture d'un grillage pour la somme de 1944.40 € HT soit 2333.28 € TTC

-**RETIENT** l'entreprise EURL Beausoleil (Courbeveille) pour la mise à disposition d'un tracto-pelle pour la somme de 1810 € HT soit 2 172 € TTC

-**AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis

Cette dépense d'aménagement est inférieure à celle prévue au budget communal (pour rappel 7992€).

Des conseillers proposent la mise en place d'un balisage pédestre. La commission voirie étudiera cette question avec les acteurs suivants : comité départemental du tourisme, l'association des randonneurs, Laval Agglomération.

2-Demande d'attribution d'une réserve parlementaire

N°64/2014 - Objet : Demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire

Madame le maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire auprès de M. Guillaume CHEVROLLIER, député, pour les travaux d'investissement nécessaires sur la commune d'Ahuillé :

-réfection totale de l'abside de l'église côté rue du Souvenir pour un montant de 9 308.50 € HT,

-mise en sécurité du chemin de Kerbrune avec la pose de clôture et le terrassement pour un montant total de 3 754.40 € HT

-installation d'un columbarium de 10 cases pour un montant de 5 341.38 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**SOLLICITE** la dite subvention auprès de la Réserve parlementaire

-**CONFIE** à Mme le maire le soin de monter le dossier de demande.

3-Aménagement du pont sur la route RD 545 vers Loiron

N°65/2014 - OBJET : Aménagement au niveau du pont de la RD 545

Madame le Maire fait part aux conseillers du courrier du Conseil général de la Mayenne. Celui-ci indique qu'une rencontre a eu lieu en février dernier pour exposer le projet de réfection du pont situé sur la RD 545.

A cette occasion, deux points avaient été abordés :

-Un besoin foncier des services départementaux pour réaliser ces travaux.

-La poursuite de l'alimentation du lavoir par le ruisseau.

Aussi, la commune propose de céder au Conseil général à l'euro symbolique l'emprise de 250 m² situés sur la parcelle C 182 p2 lieu-dit La Grande Portion du Pré pour lui permettre de réaliser les travaux.

Pour continuer à alimenter le lavoir, le département propose la réalisation d'une convention fonds de concours comprenant le coût de la fourniture (canalisation en PEHD de diamètre 125mm et un embout clapet empêchant l'intrusion d'animaux) et sa mise en œuvre pour un montant de 885 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 17 pour et 1 abstention,

-**DECIDE** de vendre à l'euro symbolique les 250 m² évoqués ci-dessus, nécessaire au Conseil général pour réaliser les travaux sur le pont de la RD 545 en direction de Loiron.

-**AUTORISE** Madame le maire à signer l'acte de vente

-DONNE son accord pour la signature d'une convention fonds de concours et le versement de 885 € TTC pour la prise en charge par la commune des travaux de maintien d'arrivée des eaux dans le lavoir (fourniture et pose)

Les plans des travaux seront transmis aux conseillers municipaux dès réception. Les travaux sont prévus au mois d'août 2014.

4-Finances : nouveaux tarifs des services

N°66/2014 - Objet : Tarifs eau et assainissement

La commission finances a procédé à l'étude des tarifs eau. Les communes environnantes pratiquent des tarifs plus élevés en général. La construction d'une nouvelle station d'épuration constitue un investissement important. Au vu des éléments présentés, le Conseil municipal décide d'augmenter, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2015 les tarifs des consommations et du forfait abonnement eau et assainissement :

- **tarif eau** : le prix du m3 passe de 1.05 à 1.10 € et le forfait abonnement de 78 € à 80 €.
- **tarif assainissement** : le prix du m3 passe de 1 à 1.05 € et le forfait abonnement de 24 à 40 €.

N°67/2014 - OBJET : Tarifs columbarium - cave urne - concession trentenaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs au 1^{er} janvier 2015, les tarifs restent les suivants :

- concession trentenaire : 177 €
- columbarium trentenaire : 785 €
- cavurne trentenaire: 305 €

Ces tarifs seront revalorisés l'année prochaine.

5-Participation scolarisation enfant non résident sur Ahuillé

N°68/2014 - OBJET : Allocation scolaire - participation des autres communes

Vu le CGCT,

Vu la circulaire interministérielle du 15 février 2012,

Madame le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement de l'école publique sont de 642 € par élève (maternelle et primaire) pour l'année 2013. Ce montant servira de référence pour la participation des autres communes pour les enfants domiciliés sur une autre commune et scolarisés à Ahuillé. Le calcul est réalisé sur l'année civile 2013.

Elle propose de valider ce montant pour l'année scolaire 2013/2014.

Madame le Maire précise que cette facturation sera appliquée à la commune de Courbeville pour 3 élèves.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

-**DECIDE** de fixer, au titre de l'année 2013, à **642 €** par enfant (maternelle et primaire), le montant de la participation aux frais scolaires des élèves ne résidant pas sur la commune d'Ahuillé.

-**CHARGE** Madame le maire de mettre en oeuvre cette décision

Pour 2012, le coût d'un élève était de 689.18 €. La somme facturée à la commune de Courbeville avait été de 2 756.72 €. Néanmoins, la commune nous a versé la somme de 1745 €.

Au titre de 2013/2014, Ahuillé demandera la somme de 1 926 € à Courbeville (3 élèves).

6-Animation jeunesse

N°69/2014 - OBJET : Animation jeunesse : tarifs activités du mois de juillet et camps d'été 2014

Dans le cadre de l'animation jeunesse, des activités sont proposées aux enfants de la commune. Le Conseil municipal prend connaissance de ces activités et donne un avis favorable aux propositions et aux tarifs détaillés

Il est précisé la possibilité de s'inscrire à ces activités moyennant une majoration de 3 € par activité si le jeune est domicilié hors de la commune.

<input type="checkbox"/>	Cuisine	prix : 8 €
<input type="checkbox"/>	Squash	prix : 10€
<input type="checkbox"/>	Pêche et nuit	prix : 12€
<input type="checkbox"/>	Planche à voile	prix : 11€50
<input type="checkbox"/>	Tournoi de palet, pétanque	prix : 5€
<input type="checkbox"/>	Rallye VTT	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Fabrication de parfum	prix : 5€
<input type="checkbox"/>	Tournoi foot	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Tournoi tennis	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Rafting	prix 10€
<input type="checkbox"/>	Couture et customisation	prix: 8€
<input type="checkbox"/>	Soirée jeux vidéo	prix : 5€
<input type="checkbox"/>	Journée shopping Rennes	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Stage photos (2j)	prix : 16€
<input type="checkbox"/>	Soirée et nuit plein air	prix : 12€
<input type="checkbox"/>	Kayak et stand up	prix : 10€
<input type="checkbox"/>	Journée horreur	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Piscine	prix : 5€
<input type="checkbox"/>	Journée à la Rincerie	prix : 15€
<input type="checkbox"/>	Puy du Fou	prix : 35€
<input type="checkbox"/>	Défis fous	prix : 5€

Les camps d'été 2014 :

-« Camp équitation » du 07 au 11 juillet 2014	100 € et hors commune 115 €
-« Séjour à Paris » du 15 au 17 juillet 2014	90 € et hors commune 105 €
-« Camp extrême » du 28 juillet au 1 ^{er} août 2014	90 € et hors commune 105 €

Le conseil municipal donne son accord pour ces tarifs.

N°70/2014 - OBJET : Passerelle : tarifs activités du mois de juillet et camps d'été 2014

Dans le cadre de la passerelle, des activités sont proposées aux enfants de la commune.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces activités et donne un avis favorable aux propositions et aux tarifs détaillés.

Il est précisé la possibilité de s'inscrire à ces activités moyennant une majoration de 3 € pour la journée et 1.50 € pour la demi-journée si le jeune est domicilié hors de la commune.

<input type="checkbox"/>	Cuisine	prix : 8 €
<input type="checkbox"/>	Tableau découpé en relief	prix : 10€
<input type="checkbox"/>	Pêche et nuit	prix : 12€
<input type="checkbox"/>	Porte bijoux	prix : 5€
<input type="checkbox"/>	Kübb et Mölkky	prix : 5€
<input type="checkbox"/>	Rallye VTT	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Art floral	prix : 10€
<input type="checkbox"/>	Foot nocturne	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Tournoi tennis	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Cuisine	prix 5€
<input type="checkbox"/>	Couture et customisation	prix: 8€
<input type="checkbox"/>	Soirée jeux vidéo	prix : 5€
<input type="checkbox"/>	Jardinage et nichoirs	prix : 5€
<input type="checkbox"/>	Aéromodélisme	prix : 10€
<input type="checkbox"/>	Tir à l'arc en 3D	prix : 10€
<input type="checkbox"/>	Soirée et nuit plein air	prix : 12€
<input type="checkbox"/>	Journée à St Denis du Maine	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Journée horreur	prix : 8€
<input type="checkbox"/>	Piscine	prix : 5€
<input type="checkbox"/>	Journée à la Rincerie	prix : 15€

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 juin 2014;

DECIDE :

ARTICLE 1 - Il est institué une régie d'avances auprès du service animation 12/16 ans à Ahuillé.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée 1 rue de l'Europe à Ahuillé.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 7 juillet au 1^{er} août 2014.

ARTICLE 4 : La régie paie les dépenses suivantes : achats alimentation, frais liés aux camps, droits d'entrées, frais médicaux.

ARTICLE 5 : Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon le mode de règlement numéraire et chèque.

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur verse auprès du Trésorier du Pays de Laval la totalité des pièces justificatives de dépenses à la fin des camps d'été.

ARTICLE 9 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le maire et le comptable public assignataire d'Ahuillé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

N°74/2014 - OBJET : Tarifs des actions d'autofinancement des jeunes pour préparer leur camp de cet été

Dans le cadre de l'animation jeunesse, les jeunes souhaitent partir en camp cet été en le finançant pour partie. De ce fait, ils proposent différentes actions dont la vente de crêpes et gâteaux à l'occasion des Estivales.

Le Conseil municipal prend connaissance de cette nouvelle activité.

Vente de crêpes : A Ahuillé : 0.50 € la crêpe ou la part de gâteau

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal.

-DONNE son accord pour ce tarif.

-DIT que cette vente sera gérée par la régie de recettes du service animation jeunesse

7- Organisation du service animation jeunesse

Mme G. part en congé maternité puis en congé parental. Cet agent travaille sur Ahuillé à l'école en tant qu'ATSEM et sur Montigné au centre de loisirs.

Mme P. prépare le diplôme du BAFD. La commune de Montigné lui propose d'assurer le remplacement de Mme G. pendant ses congés maternité et parental.

Pour notre part, nous réorganisons son planning : réduction des heures à l'animation jeunesse, rajout d'heures pour les TAP. Une rencontre est prévue avec Mme P. pour une présentation de ce poste. Concernant le remplacement de Mme G. sur le poste d'ATSEM à l'école Suzanne Sens, Mme M., de retour de disponibilité, assurera le poste.

8-Point avancement des nouveaux rythmes scolaires

-Le PEDT (projet éducatif de territoire) sera affiné pour le 18 juillet 2014 au plus tard. Un avant-projet avait été envoyé fin décembre 2013 à l'Académie.

-La démarche est expliquée aux nouveaux élus concernant la mise en place des TAP :

Les élus de l'ancien Conseil avaient rencontré les agents du périscolaire et recensé leurs souhaits de participer ou non aux TAP. A partir de ces rencontres, Anaïs a établi des plannings pour chaque agent basés sur leurs souhaits. Ceux-ci ont été présentés aux nouveaux élus, fin avril.

A partir de ces éléments et compte tenu de la baisse d'effectif, la commission enfance jeunesse propose de ne pas reconduire les deux contrats à durée déterminée dont la fin est prévue le 4 juillet 2014 et le 31 août (retour de Frédérique Moroge) et d'intégrer les deux ASEM de l'école Sainte Marie dans le planning des TAP.

Par ailleurs, le Centre de gestion 53 a mis en place un nouveau calcul du temps de travail annuel depuis 2012. L'établissement des nouvelles fiches d'horaires pour chaque agent a permis de mettre en place ce calcul.

Une rencontre aura lieu le mercredi 2 juillet avec les agents du périscolaire pour expliquer la démarche et proposer à chacun son planning pour la rentrée 2014, au cours d'un échange individuel.

Une demi-journée de préparation des TAP sera proposée aux agents concernés le 7 juillet.

-programme des TAP sur la 1^{ère} période

-organisation

-principes d'animation

-mise en situation pratique.

Ces heures seront rémunérées.

9-Droit de formation des élus

N°75/2014 - OBJET : Formation des élus

Madame le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Madame le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**RAPPELLE** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 3000 € (somme figurant déjà au BP 2014)

-**DIT** que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations

- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville

- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses

-répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

-**DECIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet

-**PROPOSE** l'objet des formations : ressources humaines, les finances et l'urbanisme

-**RAPPELLE** que l'AMF53 peut proposer des formations à proximité et gratuites

10-CIID (commission intercommunale des impôts directs)

Il est proposé à la commission intercommunale des impôts directs, les personnes suivantes :
Pierre-Marie Ledauphin, Jean-Marc Ollivier et Michel Bouvier (hors agglomération)

11- Ajout à l'ordre du jour : les limites du chemin du grand bignon

N°76/2014 - Objet : Les limites du chemin du Grand Bignon

Suite à la réclamation de M. et Mme Gauvin auprès de la commission départementale d'aménagement foncier (faisant suite aux échanges de parcelles liés à la LGV ref délibération n°27/2014), concernant le lieu-dit « Le Grand Bignon » : suppression d'une portion du chemin rural n°130 sur 55 ml, la commune resterait propriétaire de 25 ml dudit chemin rural (n°130) en repoussant les limites de bornage pour permettre à M. Gauvin d'accéder à la partie Est de sa parcelle.

Ainsi, la suppression d'une portion du chemin rural n°130 sur 55ml, décidée par délibération n°27/2014, serait révisée à 30ml. Cette modification n'entraîne aucuns travaux supplémentaires à la charge de la commune et demeure sans incidence sur la création d'une portion de chemin rural (70 ml n°46) et l'abandon d'anciens chemins ruraux mis en culture (240 ml à La Bignonnière n°168).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**DONNE** son accord sur le point exposé ci-dessus

-**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les documents nécessaires pour mettre en place cette décision.

12- Constitution d'un groupe de travail : réflexion sur l'aménagement d'un terrain de football

Il est proposé d'instaurer un groupe de travail composé d'un membre des commissions : voirie, finances, travaux, association et d'Aurélien Leclerc (président de l'association du football) ou un représentant, pour étudier un projet d'aménagement du terrain de football.

Le but étant, d'ici à décembre 2014, de savoir si un projet est possible : où, quand, comment, combien et ainsi décider ou non de la mise en oeuvre.

Chaque responsable de commission désignera un membre pour faire partie de ce groupe de travail ainsi que le pilote.

Une réunion est prévue le 2 juillet à 20h30.

13- Questions diverses

-M. R. sollicite un congé de formation pour se préparer au diplôme BPEJPS et demande la prise en charge de la formation d'un montant de 6700€. La formation se déroule pendant 1 an. M. R a été reçu en entretien. A ce jour, la commune ne dispose pas de poste correspondant à cette qualification. Aussi, il est décidé de ne pas répondre favorablement à sa demande. Un courrier lui sera adressé pour l'informer de ce refus.

-Mme V. suivra prochainement une formation à la préparation au concours animateur (catégorie B) sur décision du précédent mandat. Les dates de formation ne sont pas connues à ce jour. Le CNFPT va être sollicité pour connaître le planning et les coûts à charge de la municipalité.

-Une rencontre avec le docteur Roux a eu lieu. Il annonce un départ probable de la commune au 1 janvier 2015. Ce départ a un impact sur les professions para-médicales de la commune.

Un rendez-vous est convenu avec le Conseil de l'ordre des médecins et le Conseil général pour évoquer l'organisation de l'offre de santé en Mayenne et particulièrement pour notre commune.

Une rencontre avec l'ensemble des professionnels de santé d'Ahuillé est prévue le 9 juillet.

-L'abri-bus sera posé par Laval agglomération à la mi-juillet par l'entreprise Mico SA. Il vaut 957.60 € TTC.

-L'arrêt de car situé à l'Auberge de la forêt devrait être de nouveau desservi. (décision en conseil communautaire le 7 juillet 2014).

-l'AMF propose de soutenir une motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le Conseil municipal soutient à l'unanimité cette motion de l'AMF.

-Des photos du début des travaux de la STEP ont été présentées aux conseillers.

-Roger Boileau, adjoint, fait part d'une demande de M. Tréhet de créer une association de football en salle dans la commune. Le projet sera étudié par la commission associations.

-Sébastien Destais, adjoint, énumère les travaux à réaliser à l'école Suzanne Sens : pose d'une clôture, rembarde à remplacer, travaux de peinture.

-Les sénatoriales auront lieu le 28 septembre 2014. Le préfet informera prochainement de la tenue d'un Conseil à une date donnée pour l'élection des délégués.

-Assemblée générale du tennis le 27 juin 20h30

-Assemblée générale du yoga le 30 juin 20h30

-Visite de l'assemblée nationale le 9 juillet, proposée par le député, Guillaume Chevrollier

-Les Estivales le 10 juillet à Ahuillé

Réunion du groupe de travail « terrain de football » le 2 juillet à 20h30

Commission finances le 3 juillet à 20h00

Prochain conseil municipal le 15 juillet au lieu du 17 juillet à 20h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°62/2014/024 Résultat marché travaux bordures du cimetière suite

Délibération n°63/2014/024 Aménagement du chemin de Kerbrune (reliant St Berthevin à Montjean)

Délibération n°64/2014/024 Demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire

Délibération n°65/2014/024 Aménagement au niveau du pont de la RD 545

Délibération n°66/2014/025 Compteurs d'eau - branchement et tarifs eau et assainissement

Délibération n°67/2014/025 Tarifs columbarium - cave urne - concession trentenaires.

Délibération n°68/2014/025 Allocation scolaire - participation des autres communes

Délibération n°69/2014/025 Animation jeunesse : tarifs activités du mois de juillet et camps d'été 2014

Délibération n°70/2014/025 Passerelle : tarifs activités du mois de juillet et camps d'été 2014

Délibération n°71/2014/026 Recrutements par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités

Délibération n°72/2014/026 Rémunérations des animateurs pour le mois de juillet 2014 au centre de loisirs d'Ahuillé.

Délibération n°73/2014/026 Animation jeunesse 12/16 ans - mise en place d'une régie d'avances

Délibération n°74/2014/026 Tarifs des actions d'autofinancement des jeunes pour préparer leur camp de cet été

Délibération n°75/2014/027 Formation des élus

Délibération n°76/2014/027 Les limites du chemin du Grand Bignon

Séance du 24 juin 2014
Délibérations prises de
n°62 à 76 /2014

NOM	PRENOM	SIGNATURE
-----	--------	-----------

Commune d'Ahuillé
Séance du 24 juin 2014

Christelle	REILLON	
Sébastien	DESTAIS	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN-MANCEAU	
Michel	BERTHO	
Ellen	BARBEDETTE-RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	Excusé Pouvoir
Valéry	PORTAIS	
Géraldine	BRICIER	Excusée
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON-FAUCHER	
Damien	GUERET	